



HAL
open science

Champ(s) de formation Études politiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Études politiques. 2015, Sciences Po Toulouse. hceres-02036028

HAL Id: hceres-02036028

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036028v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Synthèse des évaluations

Instituts d'études politiques

- Institut d'études politiques de Bordeaux
- Institut d'études politiques de Grenoble
- Institut d'études politiques de Lyon
- Institut d'études politiques de Toulouse

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Christian-Marie Wallon-Leducq, président
du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation

Les diplômes des Instituts d'études politiques de Bordeaux, Grenoble, Lyon et Toulouse sont délivrés après cinq années de formation et valent grade-master. Ils visent à la formation de cadres des secteurs publics et privés, en France et à l'étranger. Deux années de formation générale et une année passée dans un établissement d'enseignement supérieur étranger ou en stage à l'étranger précèdent deux années de professionnalisation progressive par l'intermédiaire de filières spécialisées, proposées selon une gamme de choix toujours diversifiée, assurée souvent par l'établissement lui-même, parfois dans le cadre de conventions avec les universités du site et par des mécanismes de mutualisation des parcours entre IEP. La haute administration, les concours de l'Etat, les secteurs financiers et économiques, la communication et le journalisme, l'international sont des domaines assurés par tous ces IEP, d'autres apparaissent plus spécifiques à certains établissements.

La formation est ouverte aux bacheliers (bac et bac+1) sur concours, soit commun à plusieurs IEP, soit spécifique (Bordeaux, Grenoble). Des entrées latérales sont prévues au cours du cursus selon des modalités susceptibles de variation selon les établissements. La formation initiale est la seule voie de diplomation, même si des activités de formation continue sont développées (cadres du secteur public à Bordeaux, par exemple). Ces établissements présentent des volumes de recrutement et de délivrance de diplômes comparables sinon identiques assurant leur viabilité.

Bien que tous ces IEP se situent au sein de sites universitaires anciens et développés, les échanges entre IEP et universités obéissent à des protocoles variés qui tendent à définir des stratégies et des identités différentes. A une commune définition statutaire s'ajoutent des éléments d'individualisation et d'identité de chacun des établissements : large conventionnement avec l'université pour Toulouse et Bordeaux en ce qui concerne les deux dernières années de formation, affirmation d'une offre spécifique d'établissement pour l'essentiel à Grenoble, formes mixtes à Lyon avec collaborations et spécialisations propres.

Avis du comité d'experts

Structure des diplômes

L'IEP de Bordeaux affiche 17 parcours dans des spécialités habilitées par l'Université de Bordeaux pour le compte de l'IEP, comme *Carrières administratives*, *Carrières européennes*, *Journalisme* mais aussi dans des secteurs où l'offre est originale comme *Gestion du sport et développement territorial* ou *Développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire*. La diversité et la richesse de l'offre s'accompagne d'une lisibilité parfois difficile.

Grenoble offre 18 spécialités de masters dont neuf sont co-animées avec des universités partenaires et neuf sont des spécialités spécifiques : *Ingénierie financière et management des organisations privées* ; *Technique, sciences et décisions* ; *Tourisme...* Certaines spécialités intéressent des enjeux de sciences sociales au regard des questions scientifiques ou technologiques, ainsi que de santé publique. Les partenariats sont multiples ainsi que les mutualisations.

Lyon présente 11 spécialités propres dont plusieurs à objectif international (*Affaires asiatiques* ; *Coopération et développement au Maghreb et Moyen-orient* ; *Amérique latine* ; *échanges culturels internationaux*), et d'autres plus attendus comme les *Affaires européennes*, *Carrières publiques* ou *Journalisme, médias et territoires*. Les étudiants peuvent opter pour des spécialités en mutualisation ou un master dans une université partenaire.

Toulouse offre une organisation en « domaines de métiers », neuf dans la définition de l'IEP (*Europe et territoires*; *Développement économiques et coopération internationale* ; *Risque, science environnement et santé* ; *Politique, discriminations, genre* ; *Journalisme* et deux consacré à l'international) et deux spécialités en diplômes nationaux effectués dans les universités partenaires. Les enseignements des domaines de métiers peuvent être donnés dans des masters des universités partenaires. L'offre est peu lisible à ce niveau de présentation.

L'ensemble des formations connaissent un passage par l'expérience internationale d'une année académique ou en stage que Grenoble et Bordeaux font réaliser par leurs étudiants de deuxième année plutôt qu'en troisième pour obtenir, sans doute, des promotions plus unifiées avant l'entrée en quatrième année, première année de master, grade ou diplôme. Parfois, l'un des semestres passé à l'étranger semble pouvoir être réalisé en entreprise ou administration sans que cette modalité particulière soit suffisamment précisée dans les dossiers. Des informations devraient donner le nombre d'étudiants concernés et les formes de restitution de l'expérience.

La quatrième année est construite comme une année de pré-spécialisation précédant une cinquième année autonome selon chaque spécialité ainsi qu'on le voit fonctionner dans les universités. Les dossiers ne sont pas construits selon un mode unique (mentions, spécialités et parcours) et il est difficile d'identifier, sur les quatre derniers semestres, une logique de formation lisible, autour d'une équipe pédagogique précise et complète, d'une responsabilité de management, d'un mode de fonctionnement adapté. Si l'on perçoit bien les traits d'une architecture d'ensemble, largement commune à tous les établissements, chaque diplôme terminal est moins perceptible dans sa singularité. Grenoble annonce une réforme globale du cursus qui devrait tendre à une meilleure lisibilité de l'offre.

Le rapport à la recherche

L'articulation à la recherche fait systématiquement l'objet d'une mention, mais les termes de cette articulation sont souvent peu lisibles. On note à Bordeaux le parallélisme entre les dénominations des formations et les thématiques de recherche des laboratoires qui atteste une communauté d'intérêt entre enseignement et recherche ainsi que l'existence d'une initiation à la recherche par un mémoire de troisième année. Grenoble souligne dans son rapport le souci d'un adossement permanent du pédagogique sur l'expérience de recherche. Une initiation à la recherche est proposée en troisième année et un parcours « recherche » intervient en complément de la formation professionnelle afin de permettre l'entrée dans les écoles doctorales. Le laboratoire « PACTE » UMR 5194, assure le lien entre les formations et la recherche. Lyon organise une initiation en quatrième année avec la rédaction d'un mémoire largement doté en coefficient et en ECTS. L'IEP souligne son lien avec l'école doctorale, surtout en science politique et l'IEP contribue à l'animation de séminaires ouverts aux doctorants. L'IEP de Toulouse renseigne moins le dossier dans ce domaine même s'il évoque des formations à la recherche et une possibilité de mémoire. Le nombre de diplômés continuant en thèse, la représentation des laboratoires dans les équipes pédagogiques, la participation aux travaux des ED ne sont pas suffisamment décrites pour faire l'objet d'une évaluation plus précise dans une expertise dédiée aux diplômes.

Le rapport à la professionnalisation

La part de la professionnalisation dans la formation caractérise le travail des IEP qui, après une formation de généraliste revendiquée, organise l'orientation et la formation des étudiants avec l'objectif de valoriser leur diplôme dans les univers professionnels. La part des professionnels extérieurs aux établissements venant concourir au travail des professionnels enseignants-chercheurs est toujours significative même si leur mode d'association est souvent insuffisamment décrit. Mais les conventions avec le monde professionnel, privé et public, sont nombreuses. L'IEP de Toulouse fournit un dossier particulièrement bien renseigné sur les enquêtes réalisées et le devenir des diplômés, par secteur d'activité avec un taux de réponse remarquable. Cela poursuit l'attention portée lors de la formation : nombre de professionnels intervenant, ateliers dédiés, pédagogie adaptée, politique des stages. Bordeaux précise les formes de rencontres et d'ateliers qui sensibilisent les étudiants aux parcours professionnalisants et souligne l'implication des responsables de ces parcours. L'IEP dispose de chaires professionnelles opérationnelles. Les stages sont obligatoires en cinquième année (parcours professionnel seulement) et facultatifs auparavant. Une association d'ancien joue un rôle actif (comme à Toulouse) et a été mis en place un service de dépôt d'offre de stages et d'emplois. Grenoble met en place une sensibilisation progressive tout au long du cursus, mais insiste surtout sur les deux dernières années. Un service dédié à une spécialité a été mis en place (*Ingénierie financière* est ouverte à l'alternance et à l'apprentissage). Grenoble s'est aussi engagé dans le référencement de spécialités au RNCP et obtenu l'agrément Formasup pour deux spécialités. Lyon connaît aussi l'expérience de l'alternance et de l'apprentissage pour deux de ses spécialités en cinquième année et a confié des responsabilités d'encadrement ou de direction de spécialité à des professionnels. La politique des stages n'implique pas leur caractère obligatoire, mais en ouvre la possibilité dès la troisième année sous des formes longues.

Si la professionnalisation caractérise les IEP, par contraste avec d'autres lieux de formation, cela n'aboutit pas, en termes de gouvernance ou d'animation, à la pérennisation de structures mixtes qui associent, dans des conseils de perfectionnement ou leurs équivalents à inventer, professionnels de l'intérieur et de l'extérieur, avec pouvoir d'évaluation des expériences, promotion de nouveautés pédagogiques, définition de nouveaux secteurs de formation. Des expériences existent, des conventions fonctionnent avec des collectivités ou des métiers, mais comme des exceptions toujours intéressantes. Alternance, voire apprentissage, sont encore des mécanismes rares.

Le rapport à l'international

La préoccupation des IEP à l'égard de l'international est sensible à travers tous les dossiers. Le diplôme est considéré comme susceptible d'être recherché, soit pour des étudiants étrangers, soit pour des emplois à l'étranger de diplômés nationaux. Les dossiers sont documentés dès que les spécialités de fin de cursus s'appuient sur des aires culturelles, par l'intermédiaire de conventions inter-établissements ou par des objets de recherche et des programmes qui structurent durablement l'activité scientifique (Lyon, Bordeaux). Tous ces établissements accueillent des étudiants étrangers (en symétrie des étudiants français partant une année) ainsi que des professeurs invités (12 pour Lyon en moyenne par an). Les informations sont cependant insuffisantes et ne permettent pas d'identifier des politiques, par secteur disciplinaires, par spécialité, par origine continentale concernant enseignants, chercheurs et étudiants candidats

aux formations. L'enseignement des langues, l'année obligatoire à l'étranger restent les seuls indicateurs systématiquement fournis. L'activité internationale des IEP, ou plus précisément, indépendamment des listes de conventions, la dimension internationale de la vie concrète des formations est plus importante que la part rendue visible dans les dossiers, que ce soit au niveau pédagogique qu'au niveau scientifique.

Passerelles et aide à la réussite

La question de l'aide à la réussite ne peut revêtir dans les IEP la même acuité que dans d'autres établissements d'enseignement supérieur et cela se comprend par les modes de recrutement. Il reste les politiques d'élargissement du recrutement, largement développées à Bordeaux, avec le concours de la Région, du Ministère de l'Outremer et la mobilisation d'un demi-poste de MCF (maître de conférences) dédié pour l'accueil individualisé. Les passerelles sont, dans tous les IEP, nombreuses et différentes, ce qui ne les rend pas toujours bien lisibles. Le tutorat complète souvent les conférences de méthode. Toulouse a porté une attention particulière aux handicaps (langage des signes, certificat en journalisme). Grenoble et Lyon ont mis au point des dispositifs à destination des lycées pour favoriser l'accès d'étudiants boursiers, sans que ces dispositifs soient plus précisément décrits.

Le rapport au numérique

La réputation des IEP tient sûrement à la maîtrise d'un modèle pédagogique donnant la priorité à l'échange et au petit nombre. Cela doit contribuer à expliquer pourquoi la place du numérique est si modeste dans les dossiers, plus modeste que l'usage réel qu'en font les étudiants. Les questions des sources et de leurs critiques, de l'éthique, de nouvelles formes d'échanges (conférences, cours, ou apprentissages professionnels), de l'initiation à des techniques quantitatives (sauf PROGIS, Grenoble) sont peu présentes dans les dossiers.

Conseils de perfectionnement, gouvernance, évaluation

Les IEP ont une ancienne pratique de l'évaluation des enseignements, ici rarement décrite dans ses modalités comme dans ses effets réels. En revanche l'évaluation des formations, des diplômes, spécialité par spécialité ne semble pas relever d'une politique systématique. Professionnels et pédagogues se côtoient sans que, sauf exception liée à une convention singulière (Lyon, Bordeaux, Grenoble), une permanence d'organisation paritaire naisse. Il n'existe pas de lieu conçu pour l'échange d'expérience, la définition des compétences recherchées ou acquises, les propositions de modification ou d'évolution. Il n'est pas fait mention d'enquêtes ou d'expertises sur la base desquelles interviendraient des innovations, diplôme par diplôme, ou au niveau de l'établissement. Le management, tel qu'il apparaît serait principalement administratif, traditionnel en des lieux où le management, privé et public, fait partie du registre ordinaire de la carte des formations. Comme pour la dimension internationale, il est évident que la réalité des pratiques est plus développée que la part confiée à un dossier pour expertise. Grenoble annonce une refonte importante de son cursus. Cela donne à penser qu'elle intervient après expertise et réflexion. Les mécanismes qui y mènent seraient des guides utiles pour l'expérience commune.

Conclusions

Le passage des formations généralistes en trois ans au diplôme en cinq ans s'est opéré dans tous les IEP en sauvegardant le recrutement sélectif et en développant soit par les masters en convention avec les universités (DNM), soit par le grade-master. L'année étrangère intervenant comme une valeur ajoutée.

L'originalité et l'identité des IEP sont sauvegardées quand on analyse le ratio entre les candidats au recrutement et ceux qui y accèdent. La professionnalisation croissante des formations a bénéficié aux IEP largement dotés d'une expérience antérieure en la matière. Le diplôme est apprécié et, selon des statistiques toujours inégales (Toulouse mis à part) les diplômés accèdent au marché des emplois en France comme à l'étranger.

Les instruments d'évaluation et d'expertise de ces diplômes sont perfectibles comme le sont les modalités de fonctionnement internes, entre professionnels de l'enseignement et de la recherche dont les savoirs sont exportables, et les professionnels de l'extérieur dont les compétences et les pratiques sont importables. Les IEP disposent là d'atouts potentiels.

L'internationalisation gagnerait à disposer d'indicateurs, pas seulement quantitatifs, plus élaborés au plus près des formations elles-mêmes, à l'instar des collaborations en matière scientifique, technologique ou médicale.

Observations des établissements



Toulouse, le 14 juillet 2015

M. Jean-Marc GEIB
Directeur « Formations et
Diplômes » du HCERES

Objet : Réponse à la synthèse des évaluations des Diplômes des IEP de Bordeaux, Grenoble, Lyon et Toulouse opérée par le HCERES

Monsieur le Directeur,

Nous accusons par la présente réception du rapport de synthèse des évaluations des Diplômes des IEP de Bordeaux, Grenoble, Lyon et Toulouse. En l'absence de remarques factuelles ou de forme, nous proposons ici une réponse collective portant sur la méthode ou le fond.

Au plan méthodologique, nous tenons à insister sur la difficulté d'élaboration du rapport d'auto-évaluation du Diplôme liée aux hésitations durables du HCERES portant sur le principe même de l'évaluation du Diplôme – qui n'avait jamais fait l'objet d'une telle démarche précédemment – et ses modalités. En raison d'une décision d'évaluer le Diplôme intervenue tardivement dans le processus global, nous avons disposé d'un délai relativement bref pour rédiger ce document et n'avons bénéficié d'aucun document type adapté à un Diplôme dont la cohérence est conçue sur cinq ans pour servir de guide. Ces conditions expliquent en partie le degré d'information inégal selon les établissements et/ou les items, qui est regretté dans le rapport de synthèse. En outre, il faut signaler une liaison insuffisante entre les comités de visite venus dans les établissements et les rédacteurs de l'évaluation des Diplômes ; l'évaluation des Diplômes aurait certainement gagné à prendre en compte les données fournies aux comités de visite.

Pour autant, nous notons avec satisfaction que le choix porté par tous les IEP de présenter dans leur rapport d'auto-évaluation l'intégralité du Diplôme sur cinq ans est validé par les évaluateurs, qui ont ainsi pu en percevoir la cohérence et la qualité, même si l'articulation entre les spécialités de 5^{ème} année et les masters n'est pas toujours bien appréhendée, le cas de l'IEP de Lyon est à cet égard topique.

De manière générale, l'architecture du Diplôme assez proche et la logique pédagogique similaire mise en œuvre sont bien comprises dans le rapport, qui témoigne que le passage d'une formation en trois ans à un



SCIENCES PO
Grenoble



Diplôme valant grade de master conçu sur cinq ans est une réussite. Le développement de la professionnalisation, l'ouverture internationale et l'assise des formations sur une recherche en sciences sociales de haut niveau constituent les éléments d'identité originale des IEP, valorisés par les différents établissements en fonction de leur territoire, de leurs ressources et de leur histoire. A ce titre, chaque IEP préserve des spécificités auxquelles le format du rapport de synthèse ne permet pas de rendre pleinement justice.

L'attention à l'égard de la réussite des étudiants et la dynamique portée par les établissements en matière de démocratisation d'accès à l'enseignement supérieur ne sont peut-être pas suffisamment mis en valeur au regard des résultats significatifs intervenus, nos établissements sélectifs accueillant un pourcentage très significatif d'étudiants boursiers.

De même, la place du numérique, considérée comme trop peu importante dans les rapports, a certainement été sous valorisée en raison des conditions de rédaction des documents d'auto-évaluation décrites ci-dessus. Ainsi, le rapport au numérique est devenu central et stratégique dans les politiques de formation et de recherche, notamment à l'IEP de Bordeaux (qui souligne l'importance accordée au numérique et à l'innovation pédagogique comme le rappelle le document joint). Il en est de même à Sciences Po Grenoble et à Sciences Po Toulouse, qui ont chacun développé plusieurs diplômes en formation ouverte à distance grâce à des équipes dédiées et sont respectivement membre et partenaire de projets IDEFI numériques.

S'il est vrai que les instruments d'évaluation et de pilotage des Diplômes sont perfectibles, il convient de rappeler que les pratiques dépassent souvent ce qui a pu être décrit dans un cadre d'analyse restreint.

Vous remerciant des remarques constructives formulées, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre parfaite considération.

Vincent HOFFMANN-MARTINOT
Directeur de Sciences Po Bordeaux

Jean-Charles FROMENT
Directeur de Sciences Po Grenoble

Vincent MICHELOT
Directeur de Sciences Po Lyon

Philippe RAIMBAULT
Directeur de Sciences Po Toulouse